

CONCOURS d'objets roulants non motorisés (ORNM) décorés

Organisé à l'occasion du Carnaval de Dinant le samedi 9 mars 2024



Ce concours GRATUIT est accessible à tous, en individuel ou en groupe.

Article 1 : Identification des objets roulants non motorisés autorisés.

Les objets roulants non motorisés peuvent être :

- Brouettes ;
- Diables ;
- Charrette à bras ;
- Fauteuil roulant ;
- Poussettes/landeaux ;
- Caddies ;
- ...

Article 2 : Obligations

- L'objet roulant non motorisé sera décoré en lien avec le déguisement du ou des propriétaires ;
- Il doit être capable de rouler 1,2 km (distance du cortège de Carnaval) ;
- Rester dans le cortège.

Article 3 : Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de détérioration de matériel pendant la durée de l'événement.

Les mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents, grands-parents, responsables légaux, pendant toute la durée de l'événement.

Article 4 : Catégories (6)

Les participants au concours seront répartis en six catégories :

- Moins de 12 ans individuels ;
- Moins de 12 ans en groupe ;
- De 12 à 18 ans individuels ;
- De 12 à 18 ans en groupe ;
- Adultes individuels ;
- Adultes en groupes.

Article 5 : Jury

Le jury compte des membres du Conseil communal des enfants, l'échevine de la Jeunesse, un membre du Centre culturel dinantais.

Article 6 : Inscriptions

Uniquement le jour même, sur la place Patenier entre 13 et 14h00, avant le départ du cortège. Un numéro sera remis à chaque participant pour permettre d'identifier les objets roulants non motorisés participant au concours.

Contact

Service Jeunesse - Sabrina SPANNAGEL : 082 / 40 48 53 ou service.jeunesse@dinant.be